



Michellod Savio

Horaire 2025 des transports publics – quels coûts ? quelles conséquences ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 18.02.25

Transmission au CE : 18.02.25

Dépôt et développement

Au vu des modifications de la desserte dans notre canton, en lien avec l'horaire 2025 des transports publics, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Coûts et répartition des charges liées aux mesures de compensation

- 1.1 Quelles sont précisément les mesures de compensation mises en place afin de maintenir le même niveau de desserte en transports publics à la suite des changements de l'horaire 2025 ?
- 1.2 Quels sont les coûts totaux engendrés par ces mesures de compensation ?
- 1.3 Comment ces coûts sont-ils répartis entre la Confédération, le canton et les communes ?
- 1.4 Serait-il possible de fournir des montants chiffrés par district, afin que l'on puisse évaluer l'impact financier localement ?

2 Impact sur le budget cantonal et conséquences pour le développement de l'offre

- 2.1 L'augmentation des coûts liée à ces mesures de compensation risque-t-elle de grever le budget cantonal ?
- 2.2 Le Conseil d'Etat anticipe-t-il des retards ou des reports dans certains projets de développement de l'offre en transports publics, notamment ceux initialement prévus dans la planification cantonale ?
 - 2.2.1 Dans l'affirmative, quels projets pourraient être touchés et quels délais supplémentaires sont envisagés ?

3. Maintien de l'offre en cas de baisse de fréquentation

- 3.1 Si les mesures de compensation venaient à entraîner une baisse de fréquentation sur certaines lignes préexistantes, le Conseil d'Etat peut-il garantir le maintien de l'offre actuelle desdites lignes à long terme ?
- 3.2 Le cas échéant, quelles conditions ou critères doivent être remplis (p. ex. taux de couverture minimal) pour assurer le maintien de l'offre sur ces lignes ?